



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **26 septembre 2023** à 19h00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau
Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 22 septembre 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

2023-09-100

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Travaux réfection de la rue Principale

3.2 - Travaux développement résidentiel

3.2.1 - Broyage des souches dans le nouveau développement - Roy Débroussailleur Inc.

3.2.2 - Broyage des souches chemin d'accès nouveau puits PP2-2022 - Roy Débroussailleur Inc.

3.2.3 - Enlèvement du végétal pour chemin d'accès au nouveau

puits PP2-2022

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Travaux réfection de la rue Principale

3.2 - Travaux développement résidentiel

2023-09-101

3.2.1 - Broyage des souches dans le nouveau développement - Roy Débroussailleur Inc.

CONSIDÉRANT la soumission # 125 datée du 18 septembre 2023 reçue de la firme Roy Débroussailleur Inc. pour les travaux de broyage de souches dans le nouveau développement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu unanimement d'accepter la soumission de la firme Roy Débroussailleur Inc. au montant de 21 294,00\$ plus taxes pour effectuer les dits travaux.

Adopté

2023-09-102

3.2.2 - Broyage des souches chemin d'accès nouveau puits PP2-2022 - Roy Débroussailleur Inc.

CONSIDÉRANT la soumission # 125 datée du 18 septembre 2023 reçue de la firme Roy Débroussailleur Inc. pour les travaux de broyage de souches dans le futur chemin d'accès au nouveau puits PP2-2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu unanimement d'accepter la soumission de la firme Roy Débroussailleur Inc. au montant de 5 323.50\$ plus taxes pour effectuer les dits travaux.

Adopté

2023-09-103

3.2.3 - Enlèvement du végétal pour chemin d'accès au nouveau puits PP2-2022

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Raymond Boucher et Fils Inc. #269 datée du 25 septembre 2023 pour l'enlèvement du végétal sur une longueur d'environ 370 mètres pour le futur chemin d'accès au nouveau puits PP2-2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Dallaire, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu unanimement d'accepter la soumission de la firme Raymond Boucher et Fils Inc. au montant de 4 000.00\$ plus taxes.

Adopté

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-09-104

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h50.

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec.